



Questions - Réponses

Les incendies de juillet 2026

Les questions que vous vous posez sur les incendies de juillet 2026 dans le massif de Fontainebleau

Quels secteurs ont été touchés par les incendies ?

En quelques jours, 2 000 hectares ont été atteints par les incendies, soit environ 10 % de la surface du massif forestier de Fontainebleau.

- **Apremont** : 9 hectares ont été brûlés après deux incendies, le 9 juillet parcelle 713, et le 11 juillet dans une autre parcelle.
- **Trois Pignons** : démarré le 12 juillet, l'incendie a couvert 1 600 hectares environ dans la forêt des Trois Pignons, secteur de Noisy-sur-École (Sables du Cul de Chien, Gros Sablons, Plaine de la Mée, Vallée chaude...) et à l'est de l'autoroute (Plaine de la Haute Borne, Vallée de la Gorge aux archers...).
- **Secteur de la Faisanderie** : le 13 juillet, plusieurs départs de feu ont affecté la forêt domaniale de Fontainebleau dans le secteur de la Faisanderie. Le périmètre concerné s'étend sur plus de 600 hectares, de part et d'autre de la route des Gorges de Franchard, jusqu'aux abords de la route Ronde, ainsi que les rochers de la Salamandre et de la Combe.

Quand pourrons-nous retourner nous promener en forêt ?

- L'**interdiction générale de pénétrer dans la forêt** reste en vigueur jusqu'à nouvel ordre, la forêt n'a pas fini de brûler.
- Le **risque de reprise du feu** reste important tant que la tourbe n'est pas éteinte. La tourbe dans le sol continue de se consumer en profondeur. Nous constatons actuellement plusieurs reprises de feux qui ont été maîtrisées mais qui auraient pu contaminer le reste de la forêt.
- La **forêt doit être sécurisée** avant la réouverture au public. Les racines des arbres sont pour la plupart détruites, ceux-ci peuvent tomber à tout moment. Les parcours qui traversent les secteurs incendiés ne seront pas ouverts au public avant de nombreux mois. Les arbres morts devront être coupés et souvent évacués cela prendra du temps.
- Les **parties** de la forêt qui n'ont **pas été incendiées resteront aussi interdites** tant que le risque de reprise de feu est possible, car la végétation est très sèche et les canicules successives sont un facteur d'incendie important.

Pour soutenir nos actions ou devenir bénévole, rejoignez-nous !

Permanence le mardi matin de 10h à 12h à notre local : 26 rue de la Cloche 77300 Fontainebleau

Site web : www.aaff.fr - Téléphone : 01 64 23 46 45 (répondeur)





Questions - Réponses

Les incendies de juillet 2026

2/3

Dans quelle mesure la biodiversité a été atteinte ?

- **La végétation** est brûlée et la petite faune (lézards, insectes, petits mammifères...) est atteinte. Elle mettra du temps à se reconstituer.
- Les cervidés et les sangliers ont pu fuir dans d'autres parties de la forêt.
- Deux **Réserves biologiques** intégrales (RBI) ont été partiellement brûlées (RBI des Béorlots et RBI du Rocher de la Combe), ainsi que les Réserves biologiques dirigées (RBD) de la Haute borne et de la Gorge aux Merisiers.
- Des **secteurs remarquables** comme la Vallée Chaude ou la lande de la Poulette ont été atteints.
- 74 **mares** ont été parcourues par le feu et 125 hectares de milieux ouverts (**landes**) ont été incendiés.

Les sentiers de promenades balisés par les AFF sont-ils affectés ?

A ce jour un état des lieux n'a pas encore pu être fait l'incendie n'étant pas encore totalement éteint, mais on peut poser un diagnostic provisoire.

- **Aux Trois Pignons.**

Le sentier des 25 bosses est impraticable tant que ce massif n'est pas sécurisé et ouvert au public. La restauration du balisage et de certaines installations détruites (panneaux, emmarchement) prendront du temps, car il faudra d'abord sécuriser les accès.

Les sentiers jaunes de la Plaine de la Haute Borne et de la découverte de l'art rupestre sont endommagés et impraticables.

- **À la Faisanderie**

Les sentiers bleus n° 8 (Long Boyau et Mont Aigu) et n°7 Est (Gorges du Houx) ont été incendiés, ils sont impraticables, ainsi que le sentier jaune, des Carriers. Nous veillerons à leur restauration pour le public, dès que ce secteur sera rouvert.

Comment la forêt va-t-elle être restaurée ?

La restauration de la forêt prendra du temps. Il faudra d'abord sécuriser les secteurs incendiés en retirant les arbres morts. Il faudra ensuite laisser la végétation se développer spontanément pendant plusieurs années, puis planter les essences d'arbres compatibles avec le changement climatique, mais aussi laisser la nature reprendre ses droits dans certains secteurs.

Il faudra rétablir la signalisation et les panneaux d'information pour le public.

Pour soutenir nos actions ou devenir bénévole, rejoignez-nous !

Permanence le mardi matin de 10h à 12h à notre local : 26 rue de la Cloche 77300 Fontainebleau

Site web : www.aaff.fr - Téléphone : 01 64 23 46 45 (répondeur)





Questions - Réponses

Les incendies de juillet 2026

3/3

Je voudrais aider à restaurer la forêt, comment puis-je faire ?

Dans l'immédiat nous devons attendre que l'incendie soit totalement éteint et que la forêt soit sécurisée en retirant les arbres morts ou dangereux. Cela prendra plusieurs mois ! De **futures actions de nettoyage et des chantiers participatifs de restauration vont être organisés**. Notre association s'associera aux opérations de reboisement prévues par l'ONF le moment venu.

Cet incendie va-t-il affecter le classement de la forêt de Fontainebleau au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

On peut craindre, en effet, que ce classement soit affecté. Cependant seulement 10% de la surface de la forêt a été atteinte et plus de la moitié de l'incendie concerne le massif des Trois Pignons qui n'est pas compris dans le périmètre du classement qui concerne la forêt royale de Fontainebleau.

L'émotion générale et l'élan de solidarité générés par ce sinistre ont été considérables et témoignent de l'attachement du public à la forêt de Fontainebleau, ce qui est un facteur positif pour le projet de classement.

Quand les activités des AFF en forêt pourront-elles reprendre ?

Nos activités en forêt (balisage, chantiers, promenades...) **sont suspendues** jusqu'à nouvel ordre. Nous devons nous soumettre à l'arrêté préfectoral d'interdiction qui sera publié chaque semaine à partir de la première semaine d'août, et mis en ligne sur notre site web.

Pour soutenir nos actions ou devenir bénévole, rejoignez-nous !

Permanence le mardi matin de 10h à 12h à notre local : 26 rue de la Cloche 77300 Fontainebleau

Site web : www.aaff.fr - Téléphone : 01 64 23 46 45 (répondeur)

